



CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 25 Octobre 2022 à 20h30

A la salle des fêtes de Doix

Date de convocation : 19 Octobre 2022

PRÉSENTS : PAGEAUD Lionel, BOULARD Stéphane, VINET Monique, CHARRIER Pascal, SAGOT Judith, BERLAND Benoît, CHOLLET Corinne, BAUDOUIN Annick, BRETON Patricia, BIROT Serge, CLAUDE Georges, FROMAGET Christine, PELLETIER Nadège, DEME Isabelle, SOUCHARD David, BRUNET Xavier, PICORON Etienne.

EXCUSÉS : COURSEAU Hélène, FLAHAUT Anne-Sophie, MELLANGER Gaëlle, (pouvoir donné à Madame Corinne CHOLLET), BERLAND Guillaume, THIBAUD Florian.

~~~~~  
**Président de séance** : PAGEAUD Lionel, Maire de Doix les Fontaines.

**Secrétaire de séance** : BRETON Patricia.

~~~~~  
Le quorum pour valablement délibérer est de 12. Nombre de conseillers présents : 17+1 pouvoir

Ordre du jour de la séance du 25 Octobre 2022 :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance.
- 2) Approbation du procès-verbal du 27 Septembre 2022.
- 3) Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire.
- 4) Protection sociale complémentaire - Débat obligatoire.
- 5) Mandat spécial au Maire - Congrès des Maires de France.
- 6) Subvention aux OCCE de Doix, de Fontaines et de Montreuil pour l'année scolaire 2022/2023.
- 7) Participation 2022 demandée à la Chasse de Fontaines pour la location de la salle derrière la Médiathèque.
- 8) Participations 2022 demandées pour la location annuelle des salles des fêtes.
- 9) Pertes sur créances irrécouvrables - Extinction de créances.
- 10) Piscine Été 2023.
- 11) Acquisition de terrain à la SAFER.
- 12) Suspension des loyers de Mme Sarah MATIAS.
- 13) Convention de répartition de mission actualisée entre EPCI et communes membres -
Instruction des autorisations droit des sols.
- 14) Sycodem - Convention pour la pose de pastilles thermocollées sur la voie publique.
- 15) Financement des investissements 2022.
- 16) Questions diverses.

Décisions prises dans la séance du 25 Octobre 2022 :

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents :

1. APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 septembre 2022.
2. PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ces délégations.
3. DEBAT, sans vote, sur la protection sociale complémentaire. Débat prévu par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021.
4. DECIDE, à la majorité (une abstention = Mr CLAUDE Georges), de mandater le maire à effet de participer au prochain Congrès des Maires de France et de prendre en charge l'intégralité (transport et entrée) des frais occasionnés par ce déplacement pour les élus qui y participeront sur la base des dépenses réelles effectuées (circulaire du 15/04/1992).
5. DECIDE, à l'unanimité, suite à la réunion du Comité de gestion du RPI Doix lès Fontaines-Montreuil, de verser les subventions suivantes aux OCCE (la commune de Doix lès Fontaines étant gestionnaire du budget) :
 - 4 169,00 € à l'OCCE de Doix
 - 3 831,00 € à l'OCCE de Fontaines

Il est à noter que, comme l'année dernière et à la demande de Mme VIGIER, directrice de l'école de Montreuil, rien n'est versé à l'OCCE de Montreuil.

6. DECIDE, à l'unanimité, de demander 100 € à la société de Chasse de Fontaines pour la location sur l'année 2022 de l'ancien foyer des jeunes à l'arrière du bâtiment de la Médiathèque de Fontaines.
7. DECIDE, à la majorité (un contre = Isabelle DEME et deux abstentions = Mme Nadège PELLETIER et Judith SAGOT), pour la location 2022 des salles des fêtes :
 - de ne pas demander de participation au Club du 3ème âge de Fontaines en raison de l'absence d'activités en 2022 et la fin de l'Association au 31 décembre 2022,
 - de demander 80 € au Club de l'Amitié de Doix,
 - de demander 470 € à l'association « Au plaisir de la Danse » et
 - de demander 135 € à l'association GV section Yoga.
8. ACCEPTE, à la majorité (un contre = Nadège PELLETIER et une abstention = Isabelle DEME), d'accepter d'éteindre les créances d'un montant de 646,20 € suite à une décision d'effacement des dettes de la commission de surendettement des particuliers de la Vendée.
9. DECIDE, à l'unanimité, de proposer de nouveau l'activité piscine à l'été 2023 avec les tarifs suivants : 5 € la séance d'apprentissage et à 2,90 € la séance de baignade.
10. DONNE, à l'unanimité, son accord à l'acquisition des terrains cadastrés ZH 40 et ZH 97 auprès de la SAFER pour créer une réserve foncière.

11. ACCEPTE, à l'unanimité, de suspendre les loyers de Mme Sarah MATIAS en Décembre 2022, Janvier 2023 et Février 2023.
12. AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention actualisée entre la communauté de communes et les communes dans le cadre de l'instruction du droit des sols..
13. ACCEPTE, à la majorité (trois contre = Isabelle DEME, Nadège PELLETIER et Judith SAGOT et une abstention = Georges CLAUDE), la convention avec le Sycodem pour la pose de pastilles thermocollées sur le domaine public sur la commune déléguée de Fontaines pour le regroupement des bacs roulants.
14. DECIDE, à l'unanimité, de réaliser deux emprunts dans les conditions suivantes :
- Un emprunt de 300 000 € à taux variable avec le Crédit Agricole et
 - Un emprunt de 300 000 € à taux fixe avec le Crédit mutuel.

QUESTIONS DIVERSES :

- Cérémonie du 11 Novembre.
- Goûter des Anciens : date fixée au 8 décembre 2022 à la salle des fêtes de Doix.
- Divers points d'étape des commissions et date des prochaines réunions.
- Prochain Conseil Municipal
 - Le Mardi 22 novembre 2022 à 20h30
 - Le Mardi 13 décembre 2022 à 20h30

La séance a été levée à 22h50.

Le secrétaire de séance
Patricia BRETON



Fait à Doix lès Fontaines, le 2 Novembre 2022
Le Maire,
Lionel PAGEAUD

